



Loi canadienne sur les coopératives
Formulaire 3003
CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

1 - Dénomination sociale de la coopérative

--

2 - Numéro de coopérative

	-	
--	---	--

3 - Adresse complète du siège social (ne peut pas être une case postale)

Numéro et nom de la rue

--

Ville

--

Province ou territoire

--

Code postal

--

4 - Déclaration

J'atteste que je possède une connaissance suffisante de la coopérative et que je suis autorisé à signer ce formulaire.

Signature : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Numéro de téléphone : _____

Note : Toute personne qui contrevient sciemment aux dispositions de la présente loi ou qui ne satisfait pas à une obligation commet une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (article 349 de la *Loi canadienne sur les coopératives*).



Autre adresse Facultatif

La plupart des coopératives n'ont pas à fournir une autre adresse. Une autre adresse est utile seulement si la coopérative désire que Corporations Canada envoie les avis de rappel concernant le rapport annuel à une adresse différente de l'adresse de son siège social (par ex., lorsqu'une autre personne dépose les rapports annuels au nom de la coopérative).

1 - Dénomination sociale de la coopérative

2 - Numéro de coopérative

 -

3 - Si l'autre adresse a changé, entrez-la ici

À l'attention de

Numéro et nom de la rue

Ville

Province ou territoire

Code postal